Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Catastrophe en Valais : après les aides opérationnelles, le canton alloue 100'000 francs en faveur des victimes

Suite à la catastrophe qui a durement frappé le canton du Valais le mois dernier, le Conseil d'Etat a décidé d'allouer à la Croix-Rouge suisse un don de 100'000 francs en faveur de l'aide aux victimes. Après un appui concret apporté par la protection civile vaudoise, le canton contribue par ce biais au financement des dégâts non assurables ainsi qu'à la part non remboursée des dommages.

Les intempéries survenues en Valais à mi-octobre ont plongé ce canton - ainsi que, dans une moindre mesure, une partie du Chablais vaudois - dans une situation dramatique. Les Vaudois, comme l'ensemble de la population suisse, ont été touchés par l'ampleur de la catastrophe et ont souhaité venir en aide aux régions sinistrées.

C'est ainsi qu'un appui concret a immédiatement été apporté aux victimes et à leurs autorités au travers principalement des organisations régionales de protection civile (ORPC). Dès le 17 octobre, les ORPC de Lausanne, Cossonay, Grandson, Morges et Nyon sont intervenues en Valais. Ces engagements se poursuivent jusqu'au 17 novembre prochain.

Dans le canton de Vaud, les ORPC de Riviera, Aigle et Gros-de-Vaud ont été actives sur divers sites de la commune de Bex du 15 octobre au 3 novembre. Au total, plus de 1500 jours/hommes ont ainsi été réalisés sur les différents sites valaisans et vaudois.

Par ailleurs, d'importants travaux ont été menés en vue de retirer les arbres déversés par le Rhône dans le lac Léman. Ce sont ainsi quelque 15000 m3 de bois qui ont été extraits des eaux dans les zones du Bouveret et de Villeneuve.

Pour le Valais, l'heure est aujourd'hui au constat des dégâts et à la reconstruction. Dans cette phase difficile, le Conseil d'Etat entend soutenir les victimes au travers d'un don de 100'000 francs versé à la Croix-Rouge suisse. A l'écoute des communes sinistrées, la Croix-Rouge allouera les fonds récoltés au financement des dégâts non couverts pas les assurances et à la part non remboursée des dommages.

Le Conseil d'Etat réitère son soutien et sa sympathie aux personnes éprouvées par ces intempéries.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 novembre 2000

M. Charles Favre, Chef du Département des finances, 021/ 316 20 01 M. Jean-Claude Mermoud, Chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021/ 316 45 01